COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 03.11.2024

24/2024

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du préavis
relatif à un renouvellement partiel de l'infrastructure informatique et au remplacement de son système de sauvegarde pour un montant total de CHF 185'000.- TTC

Président : Olivier Grand (VER)

Membres : Ihab Al Jundi (SOC)
Matthieu Burkhart (ML)
Yanick Hess (PLR)
José Jorge (SOC)
Jean-Bernard Kammer (SOC)
Kelvin Kappeler (PLR)
Tal Luder (UDC)
Bernard Tschopp (PLR)
Fabien Willemin (DA) Absent(e) excusé(e)

1. Introduction

La commission s'est réunie le mardi 30 octobre 2024 à 19h00 à la Villa Mounsey, en présence des commissaires annoncés, l'un étant excusé, ainsi que de Madame la municipale Sandra Genier et de Madame Patricia Genoud, cheffe du Centre informatique.

Comme de coutume, la présidence de la commission est remise en jeu et le premier membre désigné officie comme président-rapporteur.

2. Parole à Madame la municipale Sandra Genier

L'évolution des besoins en stockage de données informatiques ainsi que l'échéance de garanties sur une partie du matériel des Centres de données (DataCenter) de la Commune actuellement en service nécessitent le remplacement de deux baies de stockage, l'augmentation de la capacité de stockage des données, ainsi que le changement du serveur de sauvegarde et le logiciel s'y rapportant.

Selon les besoins de la Commune, il y a lieu de changer une partie des actuelles baies de stockage. Afin d'anticiper les besoins à venir, il est prévu une augmentation de la capacité de 50% par rapport à la situation actuelle. Les deux Centres de données ont à ce jour chacun une capacité de 90 Teraoctets (To) et sont disposés en miroir. Le Centre de sauvegarde a lui une capacité de 160 To, ce qui est courant du fait qu'il assure la sauvegarde et l'archivage d'un certain nombre de données supplémentaires aux deux Centres de données. Il est prévu au remplacement partiel de ces baies de stockage l'achat d'un nouveau logiciel de gestion des sauvegardes permettant une plus grande granularité dans les restaurations de sauvegardes. Il est à relever qu'un collaborateur de la Commune est déjà spécialisé sur ce logiciel. Cela ne nécessitera donc pas l'engagement ou la formation de compétences nouvelles.

Un commissaire avait questionné en son temps la Municipalité sur la pertinence à recourir à la

technologie dite *Cloud*. Cette technologie consiste à utiliser des serveurs informatiques à distance plutôt que des serveurs locaux. Pour répondre à cette question, la Municipalité a procédé en début 2024 à une analyse globale comparative avec trois fournisseurs étant en mesure d'assurer que leurs Centres de données sont en Suisse. Selon les projections faites, le coût annuel se monterait entre CHF 320'000 et 410'000. En comparaison, l'investissement actuel est de CHF 185'000 et porte, hors de la licence du logiciel de sauvegarde, sur plusieurs années. Si l'on devait aller vers une telle solution, il faudrait faire une analyse complète sur six mois et non sur 30 jours tel que cela a été fait pour la présente analyse. La Municipalité se montre ouverte à une telle perspective mais mentionne qu'à l'heure actuelle, les communes vaudoises dont elle connaît les pratiques privilégient le stockage local. La discussion est close, le point reviendra à la CMCSI.

3. Discussion générale

Lors de la discussion générale, un commissaire demande pourquoi cette demande d'achat arrive aussi tard et n'a pas mieux été anticipée. De plus, la commission partage un certain sentiment d'urgence, les garanties étant annoncées arriver à leur terme en fin 2024. Il est rappelé par un commissaire que ce type d'achat était par le passé intégré aux budgets de fonctionnement. Sur décision du Conseil, cela a été mis dans les achats particuliers et nécessite dès lors un préavis de la Municipalité.

Sur la question relative à la temporalité, la Municipalité répond qu'il est difficile en matière informatique de demander des devis trop longtemps avant l'achat, les prix étant très volatiles et la technologie évoluant rapidement. D'autre part, ce procédé est plus transparent puisqu'il nécessite un préavis. Finalement, il est de mise que les fournisseurs de matériel informatique offrent des garanties de maximum quatre ans. Il est noté qu'une fin de garantie ne signifie pas la fin de vie du matériel, mais qu'en cas de panne, il peut être difficile, voire impossible de trouver le matériel compatible nécessaire. Il est donc prévisible qu'une partie du matériel de stockage du centre informatique soit remplacé sur une période de quatre ans ou que du nouveau matériel soit acquis lorsque cela sera nécessaire.

4. Passage en revue du rapport-préavis

Point 2. Préambule : Une première question porte sur le volume de données utilisé par les clients du Centre informatique. Les données de la Commune de Montreux représentent entre 60 à 70% de l'espace de stockage. La Municipalité répond que le retrait de ces clients est prévu d'ici le 31 décembre 2025, excepté l'ARAS et la FACEME. Le volume qui sera libéré représentera près d'un cinquième du volume utilisé par les clients du Centre.

Point 3. Développement, p. 3 : Un commissaire demande comment s'explique dans le graphique la diminution significative du volume de stockage entre décembre 2021 et janvier 2022. La Municipalité répond que cette forte diminution correspond à la période qui a suivi l'attaque informatique à laquelle la Commune avait été victime. A cette suite, un nettoyage des sauvegardes temporaires, soit une suppression importante de données non pertinentes, a été fait par le Centre informatique.

Une autre question porte sur le potentiel d'évolution de la capacité de stockage. Il est répondu que les nouvelles baies offrent une meilleure flexibilité. Si le besoin devait augmenter, de nouvelles pourront être ajoutées.

Point 4. Conséquences financières : Une question est posée concernant les fournisseurs. A-t-on fait le nécessaire pour s'assurer obtenir les meilleurs prix ? La Municipalité a privilégié poursuivre le travail avec ses fournisseurs auxquels elle fait confiance et s'est assurée, par comparaison avec le marché, d'obtenir les meilleurs prix.

Point 4.1. Incidences sur la situation financière : Qu'en est-il de l'amortissement de cet achat qui est prévu sur cinq ans alors que nous savons que la durée de vie du matériel acquis le sera que pour quatre ans ?

Ce point relève des pratiques comptables. Toutefois, dans les faits, de l'achat du matériel à son implémentation, quatre ans et demi se seront écoulés.

Point 5.2. Environnemental : Il est demandé ce qu'il est entendu par l'objectif de durabilité en informatique ? La Municipalité répond que cela porte par exemple sur la consommation énergétique et la durée de vie du matériel. La Municipalité veille à ces principes, par exemple lors d'achat des ordinateurs du personnel.

La parole n'est plus demandée.

La commission soutient à l'unanimité les conclusions du rapport-préavis tel que présenté par la Municipalité.

La séance est levée à 19h50.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 24/2024 de la Municipalité du 20 septembre 2024 au Conseil communal relatif au renouvellement partiel de l'infrastructure informatique et au remplacement de son système de sauvegarde pour un montant total de CHF 185'000.00

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter le remplacement des baies de stockage « NetApp » et le serveur pour les sauvegardes pour un montant d'au maximum CHF 175'000.00 TTC ;
2. d'accepter l'achat du logiciel de sauvegarde « Veeam backup » pour un montant de CHF 10'000.00 TTC ;
3. de couvrir tout ou une partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cette dépense sur une période de 5 ans ;
5. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer les offres en rapport avec ce préavis.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Olivier Grand (VER)